



L'ÉCO-CONCEPTION : UNE DEMARCHE RENTABLE QUI INSPIRE L'INNOVATION

Eveiller l'intérêt des entreprises pour l'éco-conception, leur donner les moyens de s'engager dans cette démarche non seulement rentable mais aussi durable, c'est ainsi que l'ADEME s'emploie depuis près de dix années à promouvoir ce modèle économique et environnemental d'avenir. Car l'éco-conception est un maillon essentiel de l'économie circulaire. Elle suscite l'innovation comme le montrent les 6 projets lauréats du récent appel à projet de recherche de l'ADEME.

Produire autrement

Tous les biens ou services ont un impact sur l'environnement. L'éco-conception cherche précisément à réduire ces impacts environnementaux à chaque étape du cycle de vie d'un produit : des ressources nécessaires à sa fabrication jusqu'au terme de son utilisation, tout en préservant sa qualité d'usage et son niveau de performance.

Si en France l'éco-conception reste à ce jour faiblement déployée, elle contribue pourtant, selon les résultats d'une étude réalisée en 2013 auprès de 119 entreprises réparties en Europe et au Québec¹, à augmenter les ventes, réduire les coûts et valoriser l'image de l'entreprise, une solution « gagnant-gagnant », à la fois pour l'économie et l'environnement.

Ainsi, 96% des entreprises estiment que l'éco-conception a un effet positif ou neutre sur ses profits. Cette enquête révèle également que pour un tiers des entreprises françaises, la démarche d'éco-conception a favorisé l'innovation.

La création de biens ou services économiquement plus rentables et plus durables est donc aujourd'hui un enjeu de compétitivité pour les entreprises, un challenge que toutes doivent être en mesure de relever pour pérenniser leur activité (emplois, parts de marché, impact environnemental, etc.).

L'offre d'accompagnement de l'ADEME

C'est dans ce contexte que l'ADEME propose et apporte son soutien aux entreprises françaises dans leur démarche d'éco-conception. Son accompagnement s'articule en 3 étapes clés :

- 1. la sensibilisation** : pour initier toute démarche d'éco-conception, l'ADEME met à disposition des entreprises son [Bilan Produit](#)[®]. Il permet de réaliser l'évaluation environnementale d'un produit par l'analyse des impacts (consommations de ressources et rejets) sur l'ensemble de son cycle de vie, depuis l'extraction des matières premières jusqu'à son élimination. A ce jour, il s'agit du seul outil d'évaluation gratuit de la qualité écologique des produits ;

¹ Etude réalisée en 2013 par le Pôle Éco-conception en France et l'Institut de développement de produits au Québec, avec le soutien de l'ADEME.

2. **l'information** : au-delà du [Bilan Produit®](#), l'ADEME met sur [son site](#) et à disposition des entreprises, de nombreux guides et outils gratuits. [L'annuaire de l'éco-conception](#) en est un exemple. Particulièrement pratique lorsqu'une entreprise souhaite se lancer dans une démarche d'éco-conception, il permet de recenser les ressources nécessaires pour un accompagnement technique ou encore financier ;
3. **la valorisation** : afin de faire valoir leur démarche d'éco-conception, affirmer et cautionner leur action auprès de leurs clients, les entreprises peuvent rechercher à apposer un logo environnemental sur leurs produits. Pour les aider dans cette démarche de transparence, l'ADEME a analysé 119 logos environnementaux et leurs critères dans un seul guide « *Tout savoir sur les logos environnementaux apposés sur les produits de consommation courante* » (disponible à l'achat sur le [site](#) de l'ADEME). Un exemple : l'Écolabel Européen prévoit que les critères soient déterminés sur la base de données scientifiques, en prenant en compte le cycle de vie complet des produits.

Au-delà de cet accompagnement de proximité, l'ADEME soutient également les travaux de recherche et de développement. Ces travaux permettent de lever les barrières techniques, juridiques et méthodologiques propres aux démarches d'éco-conception. A terme, les projets retenus et réalisés sont autant d'exemples pratiques à même d'inspirer d'autres entreprises vers un modèle d'économie circulaire.

Un soutien en recherche et développement

Les principaux objectifs en matière de recherche sont l'amélioration des méthodologies d'analyse de cycle de vie et d'éco-conception sous forme de **recherches amont** (évaluation des impacts) et de **recherches opérationnelles** (développement permettant d'adapter les méthodologies existantes à des secteurs ou types d'acteurs particuliers).

La 3^{ème} édition de l'appel à projets de Recherche, lancé par l'ADEME en 2013 avait pour objectif de démultiplier l'offre de biens et services éco-conçus en favorisant la mise en œuvre de démarches d'éco-conception au sein des entreprises. Des entreprises de renom bénéficieront du soutien financier de l'ADEME.

Les lauréats de l'appel à projets Recherche



Le projet « **EAT** » teste l'utilisation d'emballages dits « actifs » pour des produits de charcuterie salaisons. Ces emballages permettent d'éviter une étape de flash pasteurisation, consommatrice d'énergie. Les enjeux sont l'allongement des durées de conservation, et donc une meilleure capacité d'export des produits et la réduction des pertes (gaspillages). Les performances du couple produit/emballage et l'acceptabilité du consommateur seront étudiés dans ce projet.



Le projet « **ECL** » (Eco-Conception des Logiciels) consiste à mettre à disposition des développeurs, des méthodes et pratiques leur permettant de développer des logiciels moins consommateurs de ressources matérielles (processeur, mémoire, disque, réseau,...) et d'énergie pour un niveau de service au moins équivalent à l'existant. Cette mise à disposition de moyens, complétée par une expérimentation doit permettre de lever des freins comportementaux et techniques au déploiement de l'éco-conception du logiciel dans les organisations.



Mobil Wood, entreprise spécialisée dans l'agencement intérieur d'espaces commerciaux s'engage dans une transformation globale vers l'économie de la fonctionnalité. En d'autres termes, son activité ne sera alors plus basée sur un catalogue de produits, mais sur la mise à disposition d'un aménagement commercial.

Grâce à cette vision d'ensemble sur le cycle de vie des produits, l'entreprise souhaite en réduire significativement les impacts environnementaux par la prise en charge de la collecte des composants en fin de vie, leur préparation au recyclage voire même le réemploi des produits et composants utilisés.

Le projet « **ECOGLOB** » porte sur la transition vers ce nouveau modèle économique : définition des procédés de contrôle et de rénovation des pièces usagées et mise au point d'un outil innovant d'évaluation des impacts environnementaux, adapté aux activités d'aménagement.



Le projet « **Eurêkook** » propose un service fonctionnel de « location » d'appareils culinaires. L'objectif est de faire émerger un nouveau modèle de consommation sur le marché de l'électroménager culinaire. Un travail d'éco-conception est également mené sur les emballages.



Maisons du Monde s'est engagée depuis deux ans dans une démarche d'éco-conception pour certains de ses produits. L'objectif du projet **MIAM** (Modèle Innovant et Alternatif pour le Mobilier) est de généraliser et d'intégrer cette démarche avec une attention portée à la fin de vie des produits d'ameublement. Un questionnaire sera mené autour des offres de service afin d'alimenter la réflexion sur la faisabilité, les freins et les clés de succès pour la mise en place d'une économie de la fonctionnalité dans le secteur de l'ameublement BtoC.



Dorel, connu en Europe à travers ses marques de puériculture Bébé Confort ou Maxi-Cosi souhaite intégrer une démarche d'éco-conception innovante dans un projet de siège auto pour enfant. Les axes du projet sont l'amélioration de l'efficacité des matériaux (utilisation d'éco-matériaux et de matières plus légères), la pérennisation de l'innocuité chimique du produit en recherchant des matières de substitution et le développement d'outils méthodologiques spécifiques à la gamme de sièges autos.

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. www.ademe.fr